

Guide des membres du GTLL

Groupe thématique Logiciel Libre

<http://systematic-paris-region.org/fr/logiciel-libre>

Roberto Di Cosmo, Stéphane Fermigier

(Mise à jour : Muriel Shan Sei Fan)

Septembre 2015

1. Pôles de compétitivité : quelques repères

Initiés en 2004 et créés en 2005, les [pôles de compétitivité](#) ont pour but de développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs en mobilisant la capacité d'innovation de leurs écosystèmes.

1.1. Mission du Groupe thématique Logiciel Libre

Le GTLL s'est fixé pour mission de **développer durablement l'écosystème du logiciel libre en Île-de-France**, à travers les axes d'action suivants :

- **Animer l'ensemble de l'écosystème** du logiciel libre en Île-de-France, en facilitant la mise en relation, le partage d'expériences, la communication et la convivialité entre les membres : annuaire, newsletter, rencontres, conférences (Open Source Innovation Spring, Paris Open Source Summit, meetups, rencontres d'affaires, etc).
- **Susciter et faire croître des projets innovants** sur le logiciel libre, en aidant ses membres à faire émerger, structurer et financer des projets de R&D collaborative porteurs de retombées économiques en France (emploi, investissement, création d'entreprises, croissance...), autour des grands défis que sont l'after PC (cloud, mobiles, tablettes, Internet des objets...), la qualité logicielle et le Big Data (voir plus bas la feuille de route technologique).
- **Aider à pérenniser et développer les industriels** du logiciel libre, en leur apportant une assistance dans les domaines de la stratégie, du marketing, du recrutement, du financement, de l'accès au marché.
- **Faire progresser la réflexion sur les fondamentaux du logiciel libre** en étant moteur du débat sur ses aspects techniques mais aussi économiques juridiques, sociétaux, etc., notamment en lien avec l'IRILL, le Paris Open Source Summit, le CNLL, etc. (ex. : Livrets bleus du Logiciel libre "Qualité logicielle", "Modèles économiques", "Étudiants", etc.).

Le GTLL promeut ainsi le logiciel libre et ses acteurs, en étant un **relais crédible et audible** pour évoquer le logiciel libre auprès des **entreprises, administrations, décideurs politiques, établissements** susceptibles de former les futurs talents du logiciel libre, médias, etc.

Le pôle Systematic Paris-Region fournit, par ses moyens humains et financiers, par le réseau qu'il représente, et par les instruments de financement sur lesquels il a de l'influence, le cadre de l'action du GT en faveur de sa mission.

1.2. Objectifs et fonctionnement d'un GT de Systematic

En général, un GT dans Systematic partage les objectifs et les moyens du Pôle, tout en les déclinant sur le [champ thématique](#) qu'il s'est choisi.

a) Objectifs

Parmi les objectifs principaux d'un pôle de compétitivité, on peut mentionner :

- rendre plus attrayant le territoire du pôle, plus compétitives ses entreprises, et obtenir une visibilité internationale ; pour cela
- structurer le secteur en apportant de la cohérence, et une vision à moyen et long terme ; pour cela
 - construire une [feuille de route technologique et business](#)
 - fédérer les acteurs autour de cette feuille de route
 - catalyser la collaboration entre PME, grands groupes, enseignement supérieur et recherche
 - identifier les formations qui manquent, et en susciter l'émergence.

b) Moyens

Pour atteindre ses objectifs, un pôle dispose d'un certain nombre d'instruments, que l'on peut résumer ici :

- le financement de projets de R&D dans la zone du pôle (FUI et FEDER)
- la suggestion de thèmes prioritaires à l'ANR
- des liaisons interpoles/internationales (Europe, ITEA)
- un contact privilégié avec la BPI, la DGE et la DIRECCTE,
- un budget pour des opérations d'animation et de communication.

1.3. Le Groupe thématique Logiciel libre (GTLL)

Au GTLL, nous avons un surplus de travail à faire, en raison de l'évolution rapide et de la jeunesse du domaine. Il nous faut notamment :

- faire émerger des plates-formes intégrées, mettant en relation les diverses technologies disponibles dans la région ;
- identifier et proposer un défi fédérateur à moyen terme.

Autre spécificité : le GTLL possède une population plus importante de PME de taille moindre que les autres GT de Systematic, du fait de la relative jeunesse du marché et des modèles économiques. Il en résulte qu'elles ont moins souvent des ressources pouvant être dédiées au traitement de projets de R&D, ce qui nécessite un plus gros effort en amont dans l'émergence de projets et dans leur accompagnement.

1.4. Le rôle et la nature des membres du GTLL

Les membres de Systematic (et donc *a fortiori* du GTLL) ont vocation à faire évoluer la [feuille de route](#), à initier des projets de R&D et à y participer, à créer des startups, à contribuer à la création des programmes de formations.

En retour, ils sont soutenus à travers des projets de R&D, trouvent un endroit (le GT ou le Pôle) où ils sont mis en relation entre eux, avec leurs clients potentiels, avec des partenaires internationaux, et bénéficient de la visibilité du GT ou du Pôle, et de ses actions d'animation.

Il s'ensuit que pour adhérer au GT (donc au Pôle), une organisation doit de préférence avoir la capacité – ou du moins la volonté – d'avoir une activité de R&D.

2. Les instances du GTLL

La structure essentielle qui assure le fonctionnement du Groupe thématique Logiciel libre est son comité de pilotage, autrefois scindé en un comité de pilotage et un comité des projets pour la partie académique d'instruction des projets.

2.1. Le comité de pilotage

Le Comité de pilotage se réunit une fois par mois. Il est animé par un président (industriel) et un vice-président (académique) avec l'aide d'un(e) responsable de Groupe thématique.

a) Missions du Copil

Le Comité de Pilotage est constitué d'une vingtaine de membres pour moitié industriels et pour moitié académiques. Il assure les missions suivantes :

- audition et accueil des nouveaux membres
- définition des objectifs technologiques et des objectifs marché du GTLL
- pré-labellisation des projets de R&D, qu'il propose au Bureau exécutif du Pôle
- animation de la communauté

- maintien des contacts interpôles/internationaux
- représentation des membres
- accueil des acteurs concernés par ses thématiques

b) Modalités d'évolution du Copil

Les nouveaux copilotes proposés à l'initiative d'au moins un membre du Copil (cooptation) sont auditionnés par le Comité de pilotage. Les départs sont actés en Copil.

Le Bureau exécutif de Systematic est informé de toute évolution de la composition du Copil.

2.2. Activité académique

Le Comité de pilotage, dans sa partie académique, est également un réseau des membres actifs dans l'ensemble des établissements académiques et de recherche et des partenaires industriels membres du GTLL.

En particulier les membres académiques du Comité de pilotage assurent les missions suivantes :

- Ils veillent à la définition de la feuille de route technologique liée aux objectifs du GTLL. Ils sont à l'origine de l'élaboration de propositions de feuille de route ensuite validées en Comité de pilotage.
- Ils assurent la liaison avec les différents Groupes thématiques de Systematic sur les aspects technologiques (exemples : Télécoms, Confiance numérique et Sécurité, OCDS, etc.) ;
- Ils contribuent à la sélection des projets en fournissant l'expertise nécessaire à leur évaluation ainsi qu'à leur suivi (cf. procédure de labellisation Systematic).
- Ils veillent à l'émergence de nouveaux projets et d'idées innovantes en s'appuyant principalement sur les membres du GTLL et avec le support du Pôle.
- Afin de faciliter cette mission, ils établiront la cartographie des compétences, expertises et activités des différents membres.
- Ils jouent un rôle important dans l'animation de la communauté de R&D.
- Ils mènent des actions sur la formation afin de favoriser l'émergence de compétences adaptées aux besoins de la filière.

3. Les instruments de financement et de visibilité

Le GTLL dispose pour faire avancer son agenda d'un ensemble d'instruments de financement de différentes natures, avec des contextes, contraintes et attentes différents, ainsi que de la présence dans le catalogue annuel des produits issus de la R&D de Systematic.

NB : CIR et aides financières à la R&D collaborative

Il faut noter que, dans l'effort financier total qu'un partenaire investit sur un projet de R&D, il ne faut pas inclure dans l'assiette du CIR les subventions publiques (remboursables ou non) reçues au titre du projet.

CIR p. 30 (article 244, quater B III, du CGI) **Montant 4 à déduire de l'assiette :**
"Les subventions publiques, remboursables ou non, attribuées par l'Union européenne, l'État ou les collectivités territoriales à raison d'opérations ouvrant droit au CIR, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt au prorata de l'assiette correspondant aux opérations ouvrant droit au CIR. Typiquement, si la subvention concerne un projet d'innovation, l'entreprise ne devra prendre en compte dans son assiette que les dépenses éligibles au CIR et en déduire la part de la subvention correspondant à des travaux de R&D."

3.1. Les projets du Fonds unique interministériel (FUI)

Les projets du FUI sont les principaux instruments de l'action d'un pôle de compétitivité. Avec une durée le plus souvent de 2 à 3 ans chez Systematic, ces projets de R&D mettent davantage l'accent sur le développement que sur la recherche, ils sont plus proches de l'application immédiate (« pré-compétitifs » dit-on), et plus proches du transfert de technologie que de sa création, avec une existence démontrée de débouchés commerciaux clairs sur le marché comme critère majeur de sélection.

Le fonds unique interministériel (FUI) finance des projets de recherche et de développement (R&D) collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité. Le FUI a vocation à soutenir des projets de recherche appliquée portant sur le développement de produits, procédés ou services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme, généralement 5 ans. Les projets sont retenus à l'issue d'appels à projets (deux par an). Ils doivent être préalablement labellisés par la pôles de compétitivité. Ils sont collaboratifs, c'est à dire qu'ils associent au moins deux entreprises et un organisme de recherche ou de formation. Les projets sont obligatoirement pilotés par une entreprise.

<http://competitivite.gouv.fr/les-financements-des-projets-des-poles/les-appels-a-projets-de-r-d-fui-375.html>

a) Sélection du projet

Le GTLL s'exprime sur le fond du projet et instruit :

- le contenu scientifique et technique,

- le positionnement stratégique du projet, et l'impact attendu en termes de marché et d'emplois,
- l'adéquation avec les objectifs prioritaires du GTLL.

Le GTLL ne se prononce pas de façon approfondie sur la partie financière, car le projet sera expertisé dans le détail par la Direction générale des entreprises, et les services de la BPI iront vérifier sur le terrain la nature et les capacités des entreprises qui y participent ; il arrive que le montant demandé pour ces projets subisse un redimensionnement suite à cette expertise.

La labellisation est actée par le Directoire de Systematic, sur avis positif du Bureau exécutif, qui auditionne les projets retenus par le GTLL ; si la labellisation est obtenue, les porteurs de projets sont invités à déposer le dossier de leur projet auprès des services de l'État (extranet de BPIFrance). La décision finale de financement est alors prise dans les deux mois suivant, après examen par la DGE, la Région Île-de-France et les départements concernés. Cela fait bien quatre niveaux de filtre : trois qui sont internes à Systematic, et un au niveau des services de l'État et des collectivités.

L'expérience montre qu'entre l'idée du projet et son financement effectif, il se passe de l'ordre de 12 mois.

b) Montant des subventions

Tout en gardant à l'esprit que le montant qu'on demande n'est pas forcément celui que l'on obtient, il vaut la peine de rappeler que le financement varie beaucoup selon les acteurs :

- pour les laboratoires : 100 % des coûts additionnels ;
- pour les PME d'Île-de-France : 45 % du coût total ;
- pour les grands groupes : 25 % du coût total.

Les modalités précises des financements sont soumises à des évolutions fréquentes, et revêtent une certaine technicité ; elles sont pour chaque appel à projets FUI consignées dans un cahier des charges. N'hésitez pas à consulter la page <http://competitivite.gouv.fr/les-financements-des-projets-des-poles/les-appels-a-projets-de-r-d-fui-375.html> .

c) Les financeurs

La complexité du FUI est due en partie au fait que le financement est multipartite : les fonds viennent de l'État et des Départements. Les entités financées peuvent avoir à signer des conventions différentes en fonction du financeur. Mais en pratique, les services publics veillent à optimiser l'allocation des ressources, et à minimiser le nombre de conventions à signer.

d) Calendrier

Deux appels à projets FUI ont lieu par an, avec une échéance vers fin avril, et l'autre vers fin novembre, le processus de labellisation et d'accompagnement (montage du projet, analyse par le GTLL et le pôle, finalisation du dossier) démarrant 2 à 3 mois plus tôt.

e) Historique

On utilise souvent le terme FUI n (avec n entier) pour indiquer le n -ième appel à projets du Fonds unique interministériel. Le GTLL y a participé depuis le FUI 5 avec, jusqu'au FUI 20 inclus (2015) : **21 projets retenus** pour **plus de 85 M€ d'assiette** pour **36,7 M€ de subventions**.

3.2. Les fonds FEDER

Les appels à projets FEDER – repris par la Région Île-De-France – ont pour finalité de soutenir des projets de R&D collaboratifs (au moins 2 PME et 1 académique) moins ambitieux que le FUI (entre 500 k€ et 1 500 k€ d'assiette de R&D collaborative) sans possibilité de financement pour les grands groupes (50 % pour les PME, 40 % pour les académiques, 30 % pour les ETI).

La labellisation par un pôle francilien est obligatoire.

a) Le rôle du GTLL dans la sélection

Dans le cas des projets FEDER, le pôle assure l'ensemble de l'activité d'évaluation, avec une expertise sur le fond du projet, y compris les aspects financiers, et doit assurer le suivi du projet ensuite, en fournissant les experts qui valideront les résultats lors des réunions annuelles de suivi. Le GTLL se doit donc de regarder bien tous les aspects du projet parce qu'il n'y aura pas d'autre expertise ensuite, à part celle des autres instances du pôle (Bureau Exécutif et éventuellement Directoire).

b) Calendrier

Le calendrier est calqué sur celui du FUI, mais le financement est plus rapide, parce qu'il n'y a pas pluralité de financeurs.

- Télécharger les documents types : www.europe.iledefrance.fr
- Accompagnement possible par la cellule ingénierie de projet et animation territoriale dans la direction des financements européens de la région Ile de France :
 - Service AMO – Bénédicte Leray : benedicte.leray@iledefrance.fr

3.3. Les projets ANR

Les projets financés par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) sont le plus souvent des projets de recherche en amont, aux débouchés incertains du point de vue de l'industrialisation, liés à des activités où la Recherche est largement plus importante que le Développement, même si l'on peut voir l'inclusion d'industriels dans les consortiums des projets.

a) Critères de labellisation par le GTLL

Lorsqu'il recommande la labellisation d'un projet ANR, le GTLL indique que le résultat de ce projet (s'il est retenu et aboutit aux résultats attendus – ce qui n'est jamais garanti dans un projet aussi amont) sera **utile (voire très utile) à la stratégie du GT**. Le GTLL octroie ainsi son label aux projets ANR qui paraissent avoir des retombées à court, moyen, comme long termes sur l'écosystème de l'innovation en logiciel libre. À titre d'exemple, un projet centré sur la conception de langages avancés pour la manipulation sûre de données XML est d'un intérêt évident pour le GTLL, puisqu'en cas de succès il permettra d'améliorer significativement la qualité des logiciels développés par les acteurs du GTLL.

Les partenaires du consortium d'un projet labellisé par le GTLL s'engagent notamment à respecter la [charte du GTLL](#) (voir annexe), qui concerne toute production logicielle financée dans le cadre du projet. Chaque partenaire francilien du projet signe (représentant légal) également une **fiche l'engageant à devenir membre** s'il ne l'était pas et à s'acquitter en cas de financement d'une cotisation variable qui dépend l'aide reçue (500 € jusqu'à 100 000 € d'aide reçue, 1 500 € au-delà).

Sur ces dossiers, il n'est pas demandé au GT d'effectuer une évaluation sur le fond, ni scientifique, ni budgétaire, car celle-ci est réalisée par les experts ANR. La décision de labelliser un projet est du ressort du GTLL.

b) Impact de la labellisation

Le label d'un pôle n'est pas nécessaire pour soumettre un projet ANR. Pour mémoire, **en 2015**, sur **20** pré-dossiers acceptés par le GTLL, plus d'un tiers (8) ont été présélectionnés puis labellisés, dont **4 ont été retenus pour financement** dont 3 sont sans partenaires industriels, et 1 avec des partenaires industriels (proches de la recherche). Tous ces projets ANR étaient sur le thème de la **Qualité logicielle**.

c) Calendrier ANR

Les appels ANR sont étalés au long de l'année. La date limite pour demander la labellisation auprès du GTLL est sensiblement la même que la date limite de dépôt du dossier auprès de l'ANR.

En cas de labellisation, c'est le pôle Systematic qui transmet directement l'attestation à l'ANR.

3.4. Autres appels à projets : Programme Investissements d’Avenir (PIA/FSN) et projets européens

Les appels à projets du PIA/FSN diffèrent du FUI :

- La moitié des aides est sous forme d’avance remboursable (intéressement de l’État aux retombées commerciales).
- Le volume d’investissement R&D peut être bien plus important.
- Le label d’un pôle est facultatif.
- À noter, l’interopérabilité et l’ouverture des standards peuvent être des critères de sélection.

Quant aux **projets européens**, des appels (*calls*) sont publiés régulièrement, sur toutes les thématiques traitées par Systematic et notamment celles du GTLL. À noter que là aussi, la nature open source des résultats du projet peut être un élément favorable dans la sélection.

D’autres appels à projets peuvent être régulièrement lancés, dont la publicité est faite par le Secrétariat permanent de Systematic Paris-Region.

4. Instruments de visibilité : catalogues annuels des projets et des produits issus de la R&D de Systematic

4.1. Book des produits

Le Book des produits issus de la R&D des membres de Systematic est une **vitrine exceptionnelle internationale pour l’innovation francilienne en open source et logiciel libre**. Ce book doit refléter aussi complètement que possible l’activité fertile en R&D des membres du GTLL pour plusieurs raisons :

- C’est un outil de communication pour les structures et nombreux entrepreneurs de talent – notamment ceux qui sont le plus susceptibles de manquer de temps – dont l’activité de R&D est dense, car elle leur permet de rendre compte de ce travail en y exposant les produits issus directement ou indirectement de leurs projets de R&D.
- Les fiches produits seront utilisées dans le cadre des missions du service international à des fins de prospection commerciale auprès de clients potentiels étrangers.
- Il sert de première base de sélection pour ceux qui souhaitent **exposer leur produit lors de la Convention annuelle de Systematic**.

- C'est la preuve de l'existence des **retombées économiques** de la R&D du GTLL, et un gage de la puissance de l'écosystème que vous constituez **ensemble**.

Le renseignement d'un ou plusieurs produits est réservé aux industriels, les laboratoires devant simplement s'assurer que leurs partenaires industriels ont bien peuplé le catalogue avec le produit qu'ils ont commercialisé à partir des résultats d'une R&D commune.

Dans l'**annuaire 2015 des produits issus de la R&D** de Systematic, 44 des 162 produits représentés sont [issus de la R&D collaborative du GTLL](#) (voir la totalité du book des produits Systematic [en ligne](#)).

4.2. Book des projets

Les académiques ne pouvant initier de fiches dans le book des produits, ils peuvent bien sûr utiliser le book des projets pour mettre en valeur leur activité de R&D collaborative. Ils peuvent notamment y donner de la visibilité à leurs articles.

D'autres vecteurs de visibilité existent bien sûr, à travers le site web de Systematic, la newsletter du GTLL, la newsletter du pôle, les messages Twitter, etc.

5. Animation du GTLL et calendrier annuel

La vie du GTLL est marquée par une série d'événements annuels et occasionnels.

5.1. Animation en continu

Pour compléter ces événements, les actions d'animation suivantes sont menées :

- **Newsletter** du GTLL : une à deux fois par mois. Vous pouvez en consulter les [archives](#) ou inviter toute personne pertinente à [s'y inscrire](#).
- **Livrets bleus du Logiciel Libre** : édités par le GTLL sous licence CC, ces livrets aident à faire comprendre les modèles économiques mais aussi le lien fort entre recherche académique et qualité logicielle, entre open innovation et modalités de collaboration du logiciel libre.

5.2. Événements annuels

a) Liés à la thématique Logiciel Libre

- **Plénières semestrielles** : une réunion plénière se tient deux fois par an, environ trois mois avant les échéances des appels à projets FUI (en général en septembre-octobre et en

janvier). Elle a vocation à **réunir l'ensemble des membres du GTLL** pour présenter les informations importantes et **faire émerger des propositions de projets** : c'est à cette occasion que les membres peuvent présenter leur projets et rencontrer des partenaires.

- **Paris Open Source Summit (POSS)** : le GTLL a été le principal artisan de l'[Open World Forum](#), initié par la Ville de Paris en 2008, et devenu en juin 2015 le [Paris Open Source Summit](#), événement majeur représentant toute la dynamique de l'open source notamment en France.
- **L'Open Source Innovation Spring** : ces journées sont un nouveau temps fort de l'animation de l'écosystème du logiciel libre en Île-de-France, et rapprochent les acteurs de l'innovation open source de leurs utilisateurs et clients potentiels. Initiée au printemps 2015 par le GTLL et l'Irill (Initiative de Recherche et Innovation sur le Logiciel libre), l'OSIS met en valeur des pépites innovantes issues de l'Industrie et de la Recherche française dont le succès est mondial.
- **Séminaires** : des séminaires mixtes entre académiques et industriels se tiennent dans l'année ; ce sont des occasions de mettre en contact des technologies et des acteurs industriels.
- Ces séminaires se complètent de **meetups** occasionnels.

b) Pour l'ensemble du Pôle :

- La **Convention** du pôle se tient autour du mois de juin, et réunit l'ensemble des membres du pôle et des financeurs institutionnels.
- La **Journée Ambition PME** se tient autour du mois d'octobre, réunit l'ensemble des membres du pôle, tout en étant ouverte à un large public.

6. Composition du comité de pilotage

Le [Comité de pilotage](#) (« Copil ») du Groupe thématique Logiciel Libre est actuellement composé de 21 membres et un suppléant, **industriels** et **académiques** du monde de l'open source. Il est **présidé par Stéphane FERMIGIER**, fondateur et président de la société d'édition de logiciels libres Abilian. Son **vice-président** est **Roberto DI COSMO**, directeur de l'IRILL et professeur à l'université Paris VII.

Liste des membres du Copil du GTLL

- **APONTE Maria-Virginia**, CNAM
- **BADR Chentouf (suppl. BECUE Grégory)**, SMILE
- **CARRÉ Philippe**, NOKIA (responsable de l'instruction des projets)
- **CHAILLOUX Emmanuel**, UNIVERSITE PARIS 6 (PIERRE ET MARIE CURIE) (responsable de l'instruction des projets)
- **DELEBARRE Véronique**, SAFE RIVER
- **DI COSMO Roberto**, IRILL, UNIVERSITE PARIS 7 (PARIS-DIDEROT)
- **FERMIGIER Stéphane**, ABILIAN
- **FICHEUX Pierre**, SMILE
- **LE FESSANT Fabrice**, INRIA (& OCamlPro)
- **LEPIED Frédéric**, eNOVANCE / RED HAT
- **MONTARGÈS Philippe**, ALTER WAY
- **MOREAU Patrick**, CNRS
- **MOULIN Camille**, INNO3 (suppléant : **JEAN Benjamin**)
- **MOY Yannick**, ADACORE
- **PELLEGRINI François**, AQUINETIC, UNIVERSITE DE BORDEAUX, INRIA (*invité permanent*)
- **PETRUCCI Laure**, UNIVERSITE PARIS 13 (PARIS NORD)
- **THOMAS Cédric**, OW2
- **ZARA Florent**, HENIX

Responsable du Groupe thématique (depuis octobre 2013)

- **Muriel SHAN SEI FAN**

Personnes invitées

- Représentant au Copil de l'IRT SystemX : **Bruno FOYER** (depuis septembre 2015)
- Représentant du collège des investisseurs de Systematic : **Guillaume MEULLE** (XANGE/SIPAREX)

7. Annexes

7.1. Charte du Groupe thématique Logiciel Libre

Tout membre entrant au GTLL ou participant à un projet accompagné et labellisé par le GTLL s'engage à respecter la [charte du GTLL](#) :

Les résultats de nos travaux sont des logiciels libres

Lorsque nous réaliserons de nouveaux composants logiciels, à travers des projets de R&D financés par le biais du pôle, nous les publierons sous une licence compatible avec les principes du logiciel libre, et notamment une licence reconnue par la FSF, l'OSI, ou qui épouse les principes énoncés par la FSF et/ou l'OSI, comme, par exemple, la famille de licences libres francophones CeCILL. Nous agirons en sorte que les travaux libres ainsi produits soient largement connus, distribués et utilisés.

Engagement des membres vis-à-vis des brevets logiciels

Doter d'une licence libre un logiciel développé ne suffit pas à garantir que ce logiciel pourra effectivement être librement diffusé, utilisé et modifié en accord avec la licence : si ce logiciel est soumis à des brevets, le détenteur de ces brevets peut en limiter ou interdire l'usage, indépendamment de la licence du logiciel. De telles restrictions ou limitations annuleraient l'effet d'avoir choisi une licence libre, et iraient donc contre la mission du Groupe thématique Logiciel Libre.

Ce danger est déjà pris en compte dans certaines licences libres, mais pas dans toutes. Nous demanderons donc à tout acteur membre du Groupe thématique Logiciel Libre de s'engager formellement à ne faire valoir, contre tout logiciel libre qu'il développera dans le cadre d'un projet proposé par le Groupe thématique Logiciel Libre et labellisé par le pôle, aucun brevet qu'il détient et qui pourrait couvrir, en tout ou en partie, des fonctionnalités qu'il a incorporées au dit logiciel, ou qui y ont été incorporées par un tiers avec son accord et ceci tant que ce logiciel sera utilisé conformément à la licence.

Nota bene

On remarquera que cette charte permet à tous les acteurs de participer, même ceux qui développent d'importantes activités dans le domaine du logiciel propriétaire, ou qui détiennent des portefeuilles de brevets : la seule condition est de respecter les règles ici énoncées pour ce qui concerne les projets de R&D financés par le biais du Groupe thématique Logiciel Libre.

Nom, date et signature

7.2. Historique des modifications

- 3/9/2009 : mise a jour des informations sur les CoPil
- 17/2/2009 : corrige erreur dans le montant de financement des grands groupes au FUI8, qui est bien de 25
- 6/6/2014 : premières corrections (MSSF)
- 01/09/2015 : ajouts et mises à jour
- 14/12/2016 : MàJ de la composition du Copil.